

Index de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Période de référence : 01/01/2023 au 31/12/2023

PAROT AUTOMOTIVE SUD OUEST – SIREN : 328307335

L'index global pour cette filiale est de **88 points sur 100 points**. Les indicateurs calculés et les notes obtenues sont les suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : [38/40](#)
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : [35/35](#)
- Indicateur retour de congés maternité : [15/15](#)
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : [0/10](#)

PAROT AUTOMOTIVE LIMOGES – SIREN : 300862562

L'index global pour cette filiale est non calculable, car l'effectif des groupes valides femmes/hommes est inférieur à 40% de l'effectif total de l'entreprise. Les indicateurs calculés et les notes obtenues sont les suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : [Non calculable/40](#)
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : [35/35](#)
- Indicateur retour de congés maternité : [Non calculable/15](#)
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : [0/10](#)

PAROT VI – SIREN : 369467884

L'index global pour cette filiale est non calculable, car l'effectif des groupes valides femmes/hommes est inférieur à 40% de l'effectif total de l'entreprise. Les indicateurs calculés et les notes obtenues sont les suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : [Non calculable/40](#)
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions) : [10/20](#)

- Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions : 15/15
- Indicateur retour de congés maternité : 15/15
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10

PAROT TRUCKS- SIREN : 480019090

L'index global pour cette filiale est non calculable, car l'effectif des groupes valides femmes/hommes est inférieur à 40% de l'effectif total de l'entreprise. Les indicateurs calculés et les notes obtenues sont les suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : Non calculable/40
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
- Indicateur retour de congés maternité : Non calculable/15
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10